

SPECIAL  
INSERM

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET  
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat  
National des Travailleurs de la  
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins  
25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13  
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au N° 14 E

MERCREDI 20 JUILLET 1994 2,00 FRF

SOMMAIRE

Page 2	CONCOURS EXTERNES INSERM -session 94-
Pages 3-4	RECHERCHE MEDICALE : DE MAUVAIS "CHOIX" !
Page 5	Pour information : relance de l'administration auprès des directeurs d'unités.
Page 6	A propos d'un conseil d'unité .....
Pages 7 à 12	Compte rendu Conseil Scientifique du 4 au 8 juillet 94

*Elections des C.S.S.*

*les listes électorales sont arrivées dans les unités. Vérifiez votre inscription.  
Si vous souhaitez être candidat, faites-le savoir au syndicat.*

La direction de l'INSERM nous a reçus le 11 juillet 1994, suite à une demande intersyndicale au sujet de la contractualisation et la note aux directeurs d'unités.

Monsieur LAZAR n'est-il vraiment pas plus au courant de ce qu'il a bien voulu nous dire ? Mystère...

En tout état de cause, il ne nous a rien appris de nouveau par rapport aux déclarations publiques du ministre. Il a rappelé la stratégie du ministère, comité stratégique, coordination du vivant, priorité à la recherche médicale, mais au mieux maintien du budget de l'INSERM, ce qui confirme notre analyse de financement contractuel thématique décidé directement au niveau du ministère.

Monsieur LAZAR considère que dans ce dispositif, nous sommes bien reconnus (pas de casse des EPST, ni des statuts) ; nous avons fait la preuve de notre bon fonctionnement... A nous d'être suffisamment ouverts pour que dans le cadre de la coordination du vivant et de ses appels d'offres, l'INSERM soit bien placé et que des moyens reviennent à notre secteur...

Sur le gel, aucune précision à ce jour : répercussion obligatoire sur le budget des unités ; une partie des 10 % (non précisée) pourrait être définitivement gelée. Quant à la note, c'est une "initiative personnelle" pour responsabiliser le meilleur"...

Pour ceux qui n'aurait pas eu connaissance de la lettre de relance (voir page 5), vous comprendrez que **responsabilisation = travailler en coûtant moins.**

Notre tract "Recherche médicale : de mauvais choix" reprend et illustre tous ces thèmes. Nous sommes conscients qu'il aurait été mieux de le diffuser avant les vacances mais il n'était pas prêt. Même si les unités ont répondu à la note, il est d'actualité. Nous espérons que vous le diffuserez, maintenant ou en septembre, largement (comme toujours, il y a possibilité de tirages en nombre au syndicat, si vous ne pouvez pas le reproduire vous-même).

**L'INFORMATION EST LA PREMIERE DES ACTIONS.**

Comptons sur vous et bonnes vacances.

# CONCOURS EXTERNES SESSION 1994

Répartition des postes proposés aux concours externes d'accès  
aux corps d'ingénieurs, techniciens et de personnels  
administratifs de l'INSERM

# INSERM

Institut National de la Santé  
et de la Recherche Médicale

2.

## INGENIEURS DE RECHERCHE de 2ème classe

- BAP I** : biologie moléculaire et cellulaire - biochimie (3 postes)  
**BAP II** : informatique (1 poste)

## INGENIEURS D'ETUDES de 2ème classe

- BAP I** : biologie moléculaire (5 postes)  
biochimie-biologie cellulaire-culture de cellules (7 postes)  
**BAP II** : informatique (2 postes)  
**BAP III** : administration de la recherche (2 postes)

## ASSISTANTS-INGENIEURS

- BAP I** : biologie moléculaire (4 postes)  
chimie-biochimie (1 poste)

## TECHNICIENS DE LA RECHERCHE de 3ème classe

- BAP I** : biologie cellulaire - immunologie (1 poste)  
**BAP II** : informatique - statistiques (1 poste)  
**BAP III** : secrétariat/gestion (8 postes)  
secrétariat médico-social (4 postes)

## ADJOINTS TECHNIQUES DE LA RECHERCHE

- BAP I** : animalerie (2 postes)  
**BAP III** : secrétariat/gestion - comptabilité (3 postes)

## AGENTS TECHNIQUES DE LA RECHERCHE

- BAP I** : animalerie (1 poste)  
laverie (1 poste)  
**BAP III** : cafétéria - aide-archiviste (2 postes)  
entretien de bâtiment (1 poste)

## SECRETAIRES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE de 3ème classe

2 postes

## ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE LA RECHERCHE

3 postes

Les dossiers de  
candidatures peuvent être  
retirés jusqu'au

29 juillet 1994  
à 16 heures

au Bureau des Concours  
et dans les  
Administrations  
Déléguées Régionales

Les dossiers de  
candidatures doivent être  
déposés ou expédiés (le  
cachet de la poste faisant  
foi) au plus tard

le 1er août 1994

exclusivement au Bureau  
des Concours

101, rue de Tolbiac  
75654 PARIS cedex 13  
(fermeture du bureau à 17 heures)

## BRANCHES D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

- BAP I** : Techniques expérimentales  
**BAP II** : Techniques informationnelles  
**BAP III** : Gestion technique et scientifique de la recherche

Les épreuves se  
dérouleront entre octobre  
et décembre 1994

## RECHERCHE MEDICALE : DE MAUVAIS "CHOIX" !

Toutes les unités et services communs de l'INSERM viennent de recevoir une note adressée à leurs directeurs par le Directeur Général. Elle s'intitule "Étude comparative des moyens financiers et en personnel de recherche de l'INSERM".

Cette "étude" consiste à demander à chaque directeur avec son conseil d'unité d'exprimer les préférences financières entre fonctionnement et personnel ITA dans quatre hypothèses budgétaires, établies par rapport au budget 1994 :

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| 1/ reconduction minimale c'est-à-dire - 10% | 3/ + 5%                          |
| 2/ maintien                                 | 4/ hypothèse libre mais réaliste |

On intègre les salaires des ITA dans les budgets des unités (on n'ose pas encore pour les chercheurs mais ça viendra !). On devine facilement les répercussions sur les conditions de travail et "l'ambiance" dans les équipes lorsqu'il s'agira de choisir entre un technicien ou une ultracentrifugeuse ! Ces mesures technocratiques, qui considèrent les ITA comme de simples moyens en séparant leur emploi de celui des chercheurs, vont à l'encontre de la réalité du travail de recherche qui s'articule autour de l'équipe. De plus, elles sont une incitation au redéploiement des ITA. Déjà, dans une unité, le directeur anticipe en proposant de remettre à disposition de l'INSERM une technicienne, en partance, en demandant une compensation financière.

Les réactions des unités sont variables. En voici quelques exemples :

- Une bonne proportion a tenu à exprimer son désaccord, par motions ou lettres, accompagnant une demande budgétaire en fonction des besoins ; les choix à faire leur paraissant inconcevables. La direction de l'INSERM leur a retourné le document, avec copie à refaire. Certaines unités ont maintenu leur réponse accompagnée d'une lettre motivant leur mécontentement.

Mal à l'aise face au nombre de réponses "insatisfaisantes", la direction a cru bon d'écrire aux directeurs rétifs en insistant fortement sur la **nécessité de s'inscrire également dans l'hypothèse 1 (-10%)**.

*Quelle conception de la démocratie de la part de la direction : lorsque la réponse ne convient pas, retour à l'envoyeur, à refaire en conformité...*

Autre type de réactions :

- Dans une unité où le conseil d'unité se compose de tout le personnel, le directeur n'avait convoqué (car l'affaire est trop sérieuse) que les chercheurs ! Réaction des ITA, ils s'y sont imposés et proposent d'envoyer à l'INSERM en guise d'arrêt de maladie, des avis de panne de matériel.

Peut-être n'avez-vous jamais entendu parler de cette note, du 19 mai 1994, puisque dans certaines unités, le directeur d'unité, seul ou parfois avec quelques "avis éclairés" ont répondu. Il n'est pas trop tard pour réagir.

Cette étude est en fait la mise en oeuvre d'une partie des projets de modifications des modes de financement de la recherche publique par l'État : globalisation des crédits de personnels et de fonctionnement.

Après le dilemme, personnel ou fonctionnement, cela risque de se poser entre recrutement ou promotion, personnel permanent ou CDD ou autres formes précaires...

## MAIS QUE NOUS ARRIVE-T-IL ?

En fait, en même temps qu'une pseudo consultation nationale et un débat parlementaire verrouillé sur les grands objectifs de la recherche, le Ministère met en place la **contractualisation des EPST**. Les organismes signeront avec l'État des contrats d'une durée de quatre ans fixant les objectifs de chaque organisme et prévoyant les moyens alloués en personnel et en dotation. Cela ne veut pas dire que l'État s'engage à maintenir ou augmenter les moyens des organismes, loin de là. Le plus important est que l'État se dote d'outils de suivi afin de contrôler les "*écarts par rapport aux objectifs initiaux*" \* et y "*remédier*" le cas échéant. Le contrat est "*conçu pour être adaptable en fonction des changements de l'environnement*"\*

\* Extraits du rapport sur les grands objectifs de la Recherche. F. FILLON

Des contrats seront proposés par des appels d'offres sur des objectifs finalisés, définis au niveau du Ministère par des groupes d'experts nommés.

Dans notre secteur, la mise en place d'une coordination des sciences du vivant jouera ce rôle (l'ouverture d'un appel d'offres par le Ministère pour le financement direct des IFR en est une première illustration). Ce mode de financement s'étendra progressivement à tous les EPST. Si l'on prend l'exemple de l'INRA, c'est l'affichage de 6 axes scientifiques qui vont focaliser toute la recherche. Malheur à ceux qui ne se trouvent pas dans ces axes !

Dans le rapport du Ministère de la Recherche apparaît clairement, la volonté du gouvernement de ne développer la recherche publique **que sur des axes précis** dans le but de dynamiser l'industrie nationale.

Pourtant, malgré les encouragements multiples (crédit d'impôt...) chacun s'accorde à reconnaître les insuffisances du patronat français en matière de recherche technologique. Depuis plus de 10 ans que ce constat est fait, il s'agit clairement d'un choix de la part des industriels français. Le récent accord de partenariat entre l'INSERM et la firme américaine Sheffield Médical Technologies en est un exemple concret. Cet accord, de plus d'un million de dollars, est passé en vue de développer, en exclusivité par cette firme, un vaccin contre le SIDA. A notre connaissance, aucune firme française ne s'est trouvée d'accord pour courir ce risque (important certes). Pourtant ces sommes même importantes sont peu de choses en regard des sommes astronomiques mobilisées quand il s'agit d'exporter ses capitaux.

**Cette nouvelle organisation enlève tout rôle d'orientation aux instances scientifiques et se met en place dans un contexte de restriction budgétaire.**

Gel de postes, - 500 au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Pour l'INSERM, cela signifie : - 34,5 emplois d'ITA.

- 6 emplois de chercheurs.

Gel de 8% des crédits de fonctionnement du ministère, essentiellement supporté par le fonctionnement de la recherche.

Pour l'INSERM, cela risque de se traduire par la suppression effective des 10% gelés dans le budget des unités et services, voire au-delà, compromettant ainsi leur activité dès la rentrée.

Pour 1995, la lettre de cadrage budgétaire prévoit une diminution de 1,5% de postes de titulaires, interdiction de toute mesure catégorielle, - 0,8% sur les crédits de fonctionnement. Première traduction concrète : il semblerait qu'un poste sur deux, libéré par départ à la retraite doit être supprimé.

## N'ACCEPTONS PAS CETTE RÉGRESSION

**Refusons de nous enfermer dans cette logique.**

**Refusons la contractualisation.**

**Mobilisons-nous et exigeons des moyens pour une recherche répondant aux besoins de tous.**

## ENSEMBLE AGISSONS

### Le SNTRS-CGT

**propose de débattre et d'agir dans l'unité de l'ensemble des personnels pour :**

- la défense du service public et des organismes de recherche,
- la pluridisciplinarité et la recherche fondamentale,
- la création d'emploi stables,
- les salaires et le maintien du pouvoir d'achat.

***Pour en parler, pour décider, pour agir,  
vous pouvez nous contacter au SNTRS-CGT***

*Section Nationale INSERM, 25 rue de chevreuse 91400 ORSAY tél. : (16 1) 69 07 60 13  
ou à la section locale de votre site.*

DEPARTEMENT DE L'EVALUATION ET DU  
FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

DEFR/SFRVFS/ON/LG n° 138

Paris le

28 JUILLET 1994

Madame le Directeur,

Un nombre encore significatif d'unités de recherche n'ont pas répondu au questionnaire "Etude comparative des besoins financiers et en personnel des formations de recherche de l'INSERM" que leur a adressé le Directeur Général le 19 Mai dernier.

Cette situation, ainsi que les commentaires accompagnant certaines des réponses qui me sont parvenues, laissent supposer que beaucoup d'entre vous éprouvent des difficultés à effectuer l'étude prévisionnelle qui vous a été demandée. Il est donc sans doute utile de préciser que ce questionnaire, dont les réponses resteront confidentielles, a été établi à l'initiative de l'INSERM et non en réponse à une demande externe. Il est en effet destiné à fonder sur les seules bases réellement solides, celles des besoins exprimés par les laboratoires, l'argumentation sur laquelle s'appuie l'INSERM pour déterminer, lors de ses négociations avec les pouvoirs publics, ses priorités essentielles.

Je dois à cet égard rappeler que si le champ de l'étude ne comprend pas les rémunérations des chercheurs, ceci ne signifie pas que les autres catégories de personnel sont de ce fait considérées comme un moyen de recherche placé sur le même plan que les matériels et les réactifs, mais que les financements analysés sont ceux qui relèvent des arbitrages annuels de la direction générale après instruction des demandes des unités ; aucun d'entre vous ne s'est d'ailleurs étonné jusqu'ici de ce que ces demandes budgétaires annuelles portent sur les mêmes catégories de besoins et non sur les postes de chercheurs.

J'ai également observé, avec une certaine surprise, que de nombreuses réponses ne comportaient qu'une partie des éléments demandés et se limitaient aux hypothèses d'évolution les plus favorables. J'appelle donc votre attention sur la nécessité d'envisager aussi l'hypothèse 1, quelles qu'en soient les difficultés, parce que c'est celle qui permet de dégager les conséquences à terme, au niveau de l'organisme, d'une diminution des moyens de recherche ; elle présente donc, par rapport à l'objectif fixé, un intérêt au moins aussi grand que les autres. Plus généralement, il est indispensable, vous le comprendrez aisément, d'envisager simultanément plusieurs scénarios plus ou moins contraints si l'on souhaite dégager explicitement les priorités des laboratoires.

Je regrette enfin la confusion, qui transparaît dans plusieurs réponses, entre les craintes manifestées par certains quant à l'évolution de la recherche publique et des moyens qui lui sont accordés et cette démarche qui vous est proposée par le Directeur Général, et dont l'objectif, pragmatique et clairement circonscrit, vient d'être rappelé.

J'espère que ces quelques précisions seront de nature à dissiper les malentendus qui ont pu accompagner la diffusion du questionnaire et vous permettront de me transmettre très rapidement la réponse de votre unité.



Françoise SEVIN

## A propos d'un Conseil d'Unité .....

Réuni autour d'un ordre du jour précis : "Budget (lettre du D.G. adressée aux Directeurs d'Unité le 19.05) et organisation de la visite du Plan Quadrilennal" : cette unité qui fonctionnait habituellement pour son Conseil en Assemblée Générale était convoqué cette fois d'une façon ressentie restrictive (par les ITA) car limité aux "chercheurs et assimilés".

Devant cette convocation (provocation) l'ensemble des ITA s'est concerté : divisés géographiquement en deux pôles le 1er pôle décidait que tous les ITA iraient à ce conseil, pour le 2ème pôle une déléguée serait désormais désignée à tour de rôle afin de les représenter : cette déléguée devait déclarer au Conseil d'Unité qu'elle était déléguée des ITA pour "participer au Conseil d'Unité" car tous les points de l'ordre du jour les intéressaient (et les concernaient).

Après le partage entre équipe des derniers deniers de l'année 94 on passait à l'Etude Comparative des besoins financiers et en personnel des formations de recherche. Nous faisons part de notre étonnement de voir confondus dans cette étude les personnels ITA avec le matériel et le fonctionnement et pourquoi pas les chercheurs ? et pourquoi les ITA ? chiffrés en KF/HT (valeur marchande de la force de travail intégrée confusément à la valeur du fonctionnement). Certes, les AUDIT pratiqués dans l'Industrie utilisent ces méthodes du chiffrage des hommes (et des femmes).

Le Conseil d'Unité décidait alors de répondre à cette étude en choisissant les hypothèses 2 et 3 plus l'effectif ITA annoncé+1 poste de technicien au lieu d'un poste d'ingénieur !

Les techniciens seraient-ils plus soumis que les ingénieurs?

Nous apprenions au cours de la 2ème partie qu'un budget de 1.000.000 F était débloqué par le Ministère pour 5 projets d'IFR dont un de Santé Publique à Saint-Maurice.

Des équipes au complet déménageront, les ITA suivront sans avoir participé aux débats préliminaires !!!!!

Puis le Conseil des ITA réuni pour le rapport que devait leur présenter la déléguée choisie, décidait que désormais il enverrait à l'INSERM non plus des arrêts de travail et des demandes d'autorisation d'absence mais des bons de garage pour panne de moteur, des avis de maintenance, etc.....

NON NON ce Conseil d'Unité n'intéressait pas tout le monde seulement les chercheurs et assimilés !!!!!

## COMPTE - RENDU DU C.S du 4 au 8 juillet 1994

### Intervention du DG :

- commentaires sur le précédent Conseil (5 réseaux N-S, 8 contrats E-O, 15 bourses pour l'Europe, 12 hors Europe, 4 CIC),

- recrutement des DR2 (38 postes pour 212 candidats, taux de réussite de 18%, âge moyen 44 ans, 22% de médecins, 16 hommes, 21 femmes, 18 en Ile de France, 19 hors IdF, 24 dans des labos INSERM),

- l'informatique à l'INSERM : coopérer (avec l'INRIA par exemple) mais ne pas faire de recherche dans ce domaine,

- rôle prospectif laissé aux instances d'évaluation des organismes de recherche, dans le cadre de la contractualisation (en réponse à une question d'un membre du CS) : le Ministre de la Recherche ne semble pas vouloir remettre en cause les organismes de recherche ni les statuts des personnels et l'idée de l'existence d'une stratégie de l'état en matière de recherche est en soi une bonne chose, l'INSERM devant apporter sa complémentarité dans la réflexion de l'état.

- à propos de la lettre aux directeurs de formation sur l'évaluation prospective des besoins en personnel, fonctionnement et équipement (à la suite de plusieurs questions et interventions) : il s'agit d'une initiative personnelle de Ph L qui a pour but de faire participer les Directeurs d'Unité et les Conseils de Laboratoire à l'élaboration de la demande budgétaire ; Ph L est "très déçu" des réactions du "milieu" INSERM, et du tapage orchestré par les syndicats autour de cette circulaire. S'il avait été plus "filou" (sic) il aurait également mentionné les Chercheurs au lieu de ne parler que des Ingénieurs, Techniciens, Administratifs et des Postes Verts. Son intention n'était pas d'introduire une discrimination ou de prendre pour cible les ITA, mais de faire participer les unités aux décisions budgétaires sur les chapitres dont l'INSERM a la maîtrise ; enfin en réponse à une autre remarque, l'augmentation des possibilités de recrutement de CDD est une bonne et non une mauvaise chose, permettant d'augmenter temporairement les effectifs pour répondre aux "coups de feu" (*Commentaires : dans la situation de compétition scientifique, de tensions budgétaires et d'absence de recrutement de statutaires, la désignation des ITA comme des moyens dont le coût total annuel est affiché, est bien une mesure discriminatoire et une incitation à l'agressivité, sinon à des règlements de compte, qui ne vont pas dans le sens de la sérénité et de l'efficacité. Il faut revendiquer auprès du DG qu'il demande plus de création de postes d'ITA, inciter les Conseils de Laboratoire à exprimer tous leurs besoins sans autocensure*).

- évaluation des demandes de CRI : en raison de l'absence d'homogénéité dans le travail des CSS (3 d'entre elles n'ayant pas classé les CRI), un groupe de travail (constitué d'Amiel, Paillard, Leger, Ducimetiere, Martin) a revu l'ensemble des 70 demandes et rajouté à la sélection : Degoulet, Goldberg, Marescot, Frija, Guichard, Boissel. Le total des demandes s'élève donc à : 27 pour dix possibilités. La sélection finale sera effectuée (après audition des candidats) par le CS en Septembre (19 au 21).

Concernant le prochain appel d'offre, des remarques et suggestions sont possibles ; intervention d'un membre du CS : dans le rapport de C et P étaient visées les disciplines charnières, avec une éventuelle préférence régionale, une ligne budgétaire spéciale pour éviter la compétition avec les CRE ou les CJF, un financement qui n'était pas forcément de 500 KF par an pendant 5 ans.

### Conseil Scientifique :

- examens quadriennaux : Unités 25, 136, 142, 143, 145, 148, 158, 163, 178, 184, 263, 305, 308, 309, 311, 312, 337, 338, 339, 341, 342, 343, 344, 345 : vote favorable à l'activité et au renouvellement du directeur.

- bilan d'activité d'unités : Unités 26, 118, 132, 156, 180, 192, 26, 211, 217, 230, 257, 258, 259, 261, 305, 310 : vote favorable.

- examen d'une unité après un an de mandat : U 286, évolution conforme aux souhaits de la CSS et du CS, vote favorable.

- suivi d'unité après 2 ans de mandat : U 332, vote favorable minoritaire (6 oui, 14 non, 4 abstentions, 3 refus de vote) en raison des récentes déclaration dans les média du directeur d'unité (JC Chermann), à propos de la production d'un vaccin anti-sida, programme par ailleurs non mentionné dans le rapport d'activité (*un report du vote pour complément d'informations aurait été sans doute préférable*).

- examen des candidatures à la direction d'unités : U 91 (P H Romeo), U 217 (E Dejana), U 211 (M Bonneville), U 267 (M Bruley-Rosset), U 310 (P Debey) : vote favorable.

- examen des demandes de création d'unité :  
56 demandes, pour 28 à 30 possibilités de création.

### Répartition des demandes :

- selon la situation antérieure : 12 demandes de Recréations (R), 13 CJF, 13 De Novo (DN), 4 Successions (Succ), 5 Scissions (Sci), 6 Transitions (T).

- résultats : parmi les classés en rang intéressant (30 premiers), on trouve : 10 R (soit 83% des demandes), 7 CJF (54% des demandes), 4 DN (30%), 3 S (75%), 1 Sci (20%), 4 T (66%).

- selon la situation géographique :

- demandes : 30 Hors Ile de France, 26 en Ile de France.

- résultats, 13 HIdF en rang intéressant, soit 43%, 17 IdF, soit 65%.

- selon la CSS :

nombre de demandes	créées	%/total de créations
- CSS1 : 3/56 (5,3%)	3/3 (100%)	3/30 (10%)
- CSS2 : 3/56 (5,3%)	3/3 (100%)	3/30 (10%)
- CSS3 : 6/56 (10,6%)	2/6 (33%)	2/30 (6,6%)
- CSS4 : 6/56 (10,6%)	3/6 (50%)	3/30 (10%)

- CSS5 : 4/56 (7%)	1/4 (25%)	1/30 (3,3%)
- CSS6 : 7/56 (9%)	5/7 (71%)	5/30 (16,6%)
- CSS7 : 3/56 (5,3%)	2/3 (66%)	2/30 (6,6%)
- CSS8 : 9/56 (16%)	5/9 (55%)	5/30 (16,6%)
- CSS9 : 9/56 (16%)	2/9 (22%)	2/30 (6,6%)
- CSS10 : 6/56 (10,6%)	4/6 (66%)	4/30 (13,3%)

cf liste jointe.

Les critères annoncés avant le classement ont été : excellence scientifique, sur la base du dossier et de l'audition du candidat, classement des CSS prioritaire.

*Commentaire : en fait tout dépend de ce que l'on entend par excellence! sorti de la "sainte trinité" Nature- PNAS-Science et de quelques autres "très grands journaux", la situation du dossier devient difficile. Quant à l'audition des Directeurs, elle peut être la justification (arbitraire?, téléguidée?) d'une remise en cause du classement des CSS comme cela s'est fait, à nouveau, pour la 9 dont les 3 premiers sont dans le groupe des 31èmes ex-aequo (Baquay, Celsis, Peronneau).*

- examen des demandes de Contrat Jeune Formation : (12 possibilités de contrat)

- nombre de demandes par CSS :

CSS1 : 0	CSS6 : 5
CSS2 : 6	CSS7 : 3
CSS3 : 3	CSS8 : 2
CSS4 : 1	CSS9 : 3
CSS5 : 2	CSS10 : 3

soit 28 demandes pour 12 possibilités.

- résultats :

1ers ex-aequo : Helwig (classé 2eme par la CSS 2), Laboisse (3eme CSS 2), Rolland (seul de la CSS 4), (Chouaib (1er CSS 6), Bonnerot (2eme CSS 6), Triller (1er CSS 8), Pous (1er CSS 10), Servin (IPI).

9èmes ex-aequo : Chauffert, (1er CSS 2), Hanau (4eme CSS 6), Mormede (2eme CSS 8).

12eme Bonaiti (non classée par la CSS10 ; en effet C.Bonaiti étant pressentie pour assurer l'intérim de la direction de l'Unité 351 au départ d'Hélène Sancho-Garnier, nommée PU-PH à Montpellier, la CSS a jugé préférable de ne pas prendre en considération sa demande ; le DG a demandé au Conseil de la classer).

13eme Giudicelli (1er CSS5).

14eme Li (1er CSS 7).

15emes ex-aequo : Jeannin, de Lorgeril, Alexandre, Vialettes, Rahamani, Mamoun, Bastien, Jouvenot, Lenormand, Haour.

25emes ex-aequo : Cazals, Bardou, Vigneron, Jallet.

Le rapport 1/3 Paris, 2/3 Province a été respecté dans le groupe des 12 premiers.

- examen des bilans d'activité des CJF 91 : JP Pujol, M Aiach, Y Landry, B Pipy, C Loch, B Jegou, M Peschansky ; vote favorable.

- examen des services communs :

- SCn°5 (Calcul) : après 12 ans, M Le minor quitte la direction. Un vote favorable sur son rapport d'activité est émis. Proposition de renouveler ce SC pour 4 ans avec Ph Miquel à sa tête, pour un effectif total de 7 personnes, sans crédits supplémentaires pour la jouvence du matériel. Du triple rôle rempli jusqu'ici par le SC (centre serveur pour les unités d'épidémiologie, formation, réseaux et veille technologique) ne devrait demeurer que le premier, avec en perspective l'autonomisation de ces unités. Parallèlement doit être menée une réflexion au niveau de l'Administration de l'INSERM sur la politique informatique globale de l'Organisme. Oui : 17, Non : 1, Abst : 3.

- SCn°8 (Causes médicales de décès) : 530 000 certificats de décès codés chaque année, soit 40 certificats à l'heure par codeur. Il se pose un problème important de production par manque de personnel ; en effet les dernières statistiques de mortalité disponibles sont celles de 1990. Il est nécessaire de s'interroger sur une politique efficace de partenariat pour soulager le SC de sa charge de travail. Favorable à l'activité et au renouvellement du directeur (Mme Hatton) : 19 Oui, 2 Non, 3 Abst.

- SC 25 (Saisie) : saisie des données d'enquête, exploitation statistique des données de mortalité, conseils aux utilisateurs (mise en forme des questionnaires) paie du personnel INSERM : Favorable à l'activité et au renouvellement du mandat du directeur : 21 Oui, 0 Non, 4 Abst.

- détachement d'Ingénieurs dans le corps des Chargés de Recherche.

12 candidats pour 2 postes, dont 7 IR et 5 IE, 3 relevant de la CSS1, 1 de la CSS2, 2 de la CSS4, 1 de la CSS5, 1 de la CSS6, 1 de la CSS7, 1 de la CSS8, 1 de la CSS9, 1 de la CSS10.

Après discussion (sans vote renouvelée!) sur les critères, le plus consuel et le plus fiable -tout en restant relatif- étant la qualité scientifique, après suspension de séance et délibération du jury d'audition (composé des candidats à la création d'unité) le classement proposé a été le suivant :

- Beranger (CSS1), Lachapelle (CSS8), 1ers ex-aequo : 16 Oui, 3 Non, 5 Abst,

- Bascands (CSS2), Ben Ali (CSS9), Puceat (CSS4), Spehner (CSS6), 3emes ex-aequo : 19 Oui, 3 Non, 1 Abst, 1 Ref.

Pour l'ensemble du classement : 18 Oui, 1 Non, 1 Abst, 1 Ref.

*On peut s'interroger sur la "forte" proportion d'IR (2/3), alors que les conditions salariales sont plus défavorables en CR. Ceci tendrait à démontrer que la condition d'IR n'est pas suffisante pour développer un thème de recherche, ou pour muter facilement.*

- intitulé des intercommissions (cf ci-joint) : RAS

- gel des crédits : En fin de Conseil a été proposée une motion contre le gel de 8% des crédits de la recherche : Oui 23, Non 0, Abst 0, Ref 0.

## Classement final

DES DEMANDES DE CREATION D'UNITE.

Rang	Nom + Prénom	REG
1	AIACH MARTINE	IDF
	BEUVILLAIN JEAN-CLAUDE	PRO
	BELIN MARIE-FRANCOISE	PRO
	CAYRE YVON	IDF
	CORVOL PIERRE	IDF
	DUCIMETIERE PIERRE	IDF
	EVAIN-BRION DANIELE	
	FISCHER ALAIN	IDF
	FRIDMAN WOLF-HERMAN	IDF
	FRIEDLANDER GERARD	IDF
	GUBLER MARIE-CLAIRE	IDF
	HANOUNE JACQUES	IDF
	JAMI JACQUES	IDF
	JEGOU BERNARD	PRO
	KAZATCHKINE MICHEL	IDF
	KORN HENRI	IDF
	LE MOAL MICHEL	PRO
	MALLET ALAIN	IDF
	PESCHANSKI MARC	IDF
	SOULILLOU JEAN-PAUL	PRO
	THOMAS GILLES	IDF
	VOEGEL JEAN-CLAUDE	PRO
23	BOURRE JEAN-MARIE	IDF
	DECORPS MICHEL	PRO
	DURAND PHILIPPE	PRO
	FROSSARD NELLY	PRO
	LIAUTARD JEAN-PIERRE	PRO
	MEFLAH KHALED	PRO
	MUR JEAN-MARIE	PRO
	SANS ALAIN	PRO
31	AUBERY MICHELE	IDF
	BAQUEY CHARLES	PRO
	BENSUSSAN ARMAND	IDF
	CELSIS PIERRE	PRO
	COURTOIS YVES	IDF
	PERONNEAU PIERRE	IDF
	POLLA BARBARA	IDF
38	ARAN JEAN-MARIE	PRO
	BERTHEZENE FRANCOIS	PRO
	CHAUVEL PATRICK	PRO
	MAUREL PATRICK	PRO
	SANCHO-GARNIER HELENE	PRO
	SIEST GERARD	PRO
44	BOUSQUET JEAN	PRO
	DONNER MIREILLE	PRO
	FISCHMEISTER RODOLPHE	IDF
	LAMOUR YVON	IDF
	LEVIEL VINCENT	PRO
	NICOLAS JEAN-CLAUDE	PRO
	PIPY BERNARD	PRO
51	BLANQUET PIERRE	PRO
	BOUT DANIEL	PRO
	CHARLIER JACQUES	PRO
	MARY JEAN-YVES	IDF
	QUASH GERARD	PRO
	RIGAUT JEAN-PAUL	IDF

Liste des intercommissions susceptibles d'être créées en 1995

1. Applications à des fins médicales des méthodes de biologie structurale.
2. Gestion et utilisation des connaissances sur les génomes à des fins médicales.
3. Evolution et pathologie ; génétique et environnement ; écologie infectieuse
4. Biologie du vieillissement
5. Physiologie et physiopathologie de l'homme en situations extrêmes provoquées ou subies.
6. Imagerie biologique et médicale.
7. Systèmes de suppléance, organes artificiels, biomatériaux.
8. Utilisation thérapeutique de produits humains et de produits de substitution.
9. Investigations cliniques : méthodes et stratégies diagnostiques, pharmacologie clinique, essais thérapeutiques, risques iatrogènes.
10. Comportements en matière de consommation.
11. Evolutions démographiques et santé humaine ; populations et groupes sociaux vulnérables.
12. Analyse et évaluation des systèmes de soins et de prise en charge, de prévention et de protection sociale.